

<p align="center"><b>Equipe « petite enfance » (Paris)</b> <b>Unité d'accueil familial - Association Jean Cotxet</b></p>
--

## PRESENTATION DE L'ACTION

### *Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation*

Constituée en 2013, l'équipe « petite enfance » Paris est une des 4 équipes (au côté des deux équipes 6-13 ans et de l'équipe adolescents-jeunes adultes) du service d'accueil familial (SAF) de Paris de l'unité d'accueil familial (UAF) Jean Cotxet, établissement qui comprend également le service d'accueil familial implanté à Saint-Denis en Seine Saint Denis.

Le service d'accueil familial organise et pilote l'accueil des jeunes confiés, 365 jours par an, sous la forme d'un hébergement spécifique que constitue la prise en charge des jeunes, à temps complet et de façon permanente, aux domiciles d'assistants familiaux agréés et salariés de l'association.

### *Service gérant l'action*

Association Jean Cotxet, pour la protection et l'éducation de l'enfance et de l'adolescence.

7 boulevard de Magenta-75010 Paris

01.45.49.63.80

Siege@jean-cotxet.asso.fr

### *Personne à contacter*

Anne-Marie Martinez, directeur de l'unité d'accueil familial de l'association Jean Cotxet

34 rue de Paradis- 75010 Paris

01.47.70.02.05

Saf75@jean-cotxet.asso.fr

### *Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)*

Le SAF 75 organise l'accueil et l'hébergement des 44 jeunes enfants relevant de l'équipe petite enfance. Ces très jeunes enfants sont confiés sur le mode spécifique de l'accueil familial, la prise en charge quotidienne étant assurée par des assistants familiaux exerçant à leur domicile. Les assistants familiaux sont intégrés dans une équipe pluri professionnelle dans laquelle chaque professionnel concourt au projet individualisé et à son évaluation régulière. Dans le cadre de l'unité d'accueil familial de l'association Jean Cotxet, ce sont l'âge et les caractéristiques de l'enfant accueilli par l'assistant familial qui déterminent l'équipe qui en assure le suivi. 70 % des 193 assistants familiaux de l'unité d'Accueil Familial résident en Seine-Saint-Denis, les autres dans les différents départements d'Ile-de-France. Une des exigences, pour l'accueil des petits enfants en particulier, est que les assistants familiaux ne soient pas domiciliés à plus d'une heure maximum de transport des locaux du service, pour limiter les contraintes liées aux accompagnements.

### *Cadre juridique*

La très grande majorité des enfants est accueillie dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, art 375 du Code Civil, quelques enfants relèvent d'un accueil provisoire avec accord des parents conformément aux dispositions de l'article L.222-5 du CASF. Certains mineurs peuvent bénéficier d'un statut différent (délégation d'autorité parentale au titre de l'article 377, tutelle ou pupilles de l'Etat).

### *Financement*

L'association s'appuie sur les financements de 7 Conseils Généraux et Directions Départementales de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ) d'Ile de France : Paris (75), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts de Seine (92), Seine Saint Denis (93), Val de Marne (94) et Val d'Oise (95).

La répartition des financements de l'association s'organise de la manière suivante :  
- 99,21 % Conseils Généraux - 0,64 % DDPJJ (année 2008).

Le prix de journée du service SAF 75 est unique pour tous les types d'accueil, il s'élève à 133,62 euros au 1/01/ 2017.

## ELABORATION DU PROJET

### *Critères ayant motivé le projet*

A partir du fonctionnement initial du service d'accueil familial de Paris en équipes 0-13 ans, est apparue la nécessité, au travers de l'élaboration du projet d'établissement, de développer des pratiques spécifiques au regard des besoins du petit enfant : l'idée est que les besoins du petit enfant nécessitent une attention et un accompagnement particuliers en raison de la rapidité et des spécificités de l'évolution du développement sur cette période de vie.

### *Personne(s) à l'initiative du projet*

L'idée d'une équipe spécialisée petite enfance a émergé il y a plusieurs années à Jean Cotxet au service d'accueil familial de Seine-Saint-Denis, et notamment dans le cadre d'un groupe de parole mis en place pour les assistants familiaux et co-animé par une psychologue et une éducatrice : c'est l'expression régulière de la souffrance des assistants familiaux accueillant des petits et exprimant leurs difficultés d'être « à la place du parent tout en n'étant pas le parent » qui a conduit les deux co animatrices à penser la nécessité d'une équipe formée spécialement pour accompagner la dyade assistant familial-bébé/jeune enfant.

Le département de Seine Saint Denis a validé ce projet spécifique d'équipe petite enfance qui s'est mis en place dès 2009 au SAF 93 puis a été étendu en 2013 au SAF 75, dans le cadre de l'écriture du projet d'établissement UAF 2013/2017.

### *Références à un projet du même type*

L'équipe petite enfance du service d'accueil familial de Paris a été créée à partir de l'expérience précédemment mise en place par le service d'accueil familial de Seine-Saint-Denis en 2009.

### *Références théoriques*

L'ensemble de l'équipe s'appuie sur le référentiel psychanalytique pour travailler. Le service a organisé ses pratiques en s'appuyant sur les écrits et les travaux, entre autres, de Myriam David, pédopsychiatre spécialisée sur les questions du placement familial. Ainsi, un des axes majeurs du travail est de pouvoir réfléchir au double attachement de l'enfant aussi bien à ses parents, qu'à son assistante familiale et aux membres de la famille d'accueil.

### ***Public visé***

Au départ, l'équipe a été créée à partir des enfants jeunes qui étaient suivis par les autres équipes du service d'accueil familial. Depuis, les admissions concernent principalement des enfants séparés précocement de leurs parents et ayant fait en moyenne un an de séjour en pouponnière ; à l'admission les enfants sont âgés de moins de 1 an jusqu'à 4 ans. Les enfants sont adressés pour l'essentiel par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance des départements de Paris et limitrophes. La priorité des admissions est donnée au département de Paris, territoire d'implantation du service d'accueil familial 75. Les enfants atteignant l'âge de 6 ans doivent, selon les termes du projet d'établissement, passer avec leur assistante familiale dans une autre équipe de suivi. Il existe une continuité de famille d'accueil mais pas de référent entre équipes du service d'accueil familial. Toutefois, le service de Paris se donne la latitude d'effectuer ce passage au moment opportun pour l'enfant, parfois bien au-delà de ses 6 ans, et réfléchit à ce temps de passage d'une équipe à une autre en fonction de chaque enfant et des conditions qui lui sont nécessaires.

Du point de vue des situations des familles, sont repérées des problématiques d'errance, de carences, d'addiction, des pathologies parentales parfois non diagnostiquées et non prises en charge, des maltraitances.

Deux tiers des enfants bénéficient de suivis psychologiques par des intervenants extérieurs au service relevant du secteur libéral, parfois en prolongeant une prise en charge mise en place lors du séjour en pouponnière.

### ***Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants***

L'équipe petite enfance fonctionne avec un chef de service éducatif, quarante assistants familiaux environ, 4 référents éducatifs en charge de suivre 11 enfants chacun, 1 secrétaire, 0,5 ETP d'un psychologue intervenant sur les visites médiatisées, l'accompagnement et le soutien de la relation parents/enfants, 0,21 ETP d'un pédopsychiatre centré sur le soutien aux équipes et l'observation et l'évaluation des enfants avant et après leur admission.

Sur le site du service d'accueil familial de Paris, l'équipe petite enfance dispose de 2 bureaux, 1 secrétariat, 1 salle de réunion, 2 salles aménagées (une dédiée et une mutualisée) pour les visites médiatisées entre jeunes enfants et parents et 1 salle dédiée aux assistants familiaux des différentes équipes du service.

### *Objectifs du projet*

L'équipe petite enfance a pour mission d'accueillir des nourrissons ou des jeunes enfants pris dans des interactions précoces pathologiques, carencées ou absentes et d'accompagner et de soutenir leurs assistants familiaux dans l'exercice d'une suppléance familiale à la fois suffisamment impliquée et suffisamment distanciée.

Le service d'accueil familial se fixe comme objectif d'inscrire l'enfant dans son histoire familiale et d'œuvrer au maintien et à la restauration des liens avec leurs parents, dans l'intérêt de l'enfant et le respect des dispositions légales. Le service accueille un nombre croissant d'enfants pour lesquels des visites médiatisées ou accompagnées doivent être mises en place par les équipes éducatives. Les visites sont organisées dans les locaux de l'unité d'accueil familial et conformément aux décisions judiciaires les concernant.

### *Date de début du projet*

2013

### *Date de démarrage de l'action*

2013

## GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

- 1997-1998 : groupe de parole des assistantes familiales au service d'accueil familial de Seine-Saint-Denis de l'association Jean Cotxet
- 2004 : écriture du projet « petite enfance » du service d'accueil familial de Seine-Saint-Denis et discussion avec le département
- 2007 : regroupement des services d'accueil familial de Seine-Saint-Denis et de Paris devenus l'unité d'accueil familial de l'association Jean Cotxet
- 2009 : mise en place de l'équipe petite enfance au service d'accueil familial de Seine-Saint-Denis
- 2011/2012 : démarche institutionnelle d'écriture du projet d'établissement de l'unité d'accueil familial composée des deux SAIF (75 et 93) et création du pôle petite enfance.
- mars 2013 : constitution de l'équipe petite enfance du service d'accueil familial de Paris

- septembre 2013 : démarrage dans les locaux de Paris du « Bateau Volant », projet de soutien spécifique aux assistants familiaux, issu de la réflexion transverse UAF pour les très jeunes enfants,
- Septembre 2016 : transfert du « Bateau Volant » dans les locaux de Seine-Saint-Denis

## DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

### *Description de l'action effective*

#### Le déroulement d'un accueil suivi par l'équipe petite enfance du SAF 75 :

##### **Le 1<sup>er</sup> temps : la lecture du dossier comme une première rencontre avec l'enfant**

L'accueil d'un enfant au service commence toujours par la réception de son dossier par la chef de service, qui va le lire attentivement afin de commencer à « imaginer cet enfant », se faire une première idée de son histoire et de celles de ses parents ainsi que des motifs du placement.

Différents critères vont motiver un refus d'acceptation du dossier :

- Absence de place disponible dans le service.
- Incompatibilité de la situation décrite avec les moyens que l'institution peut offrir.
- Problématiques somatiques graves relevant d'établissements spécialisés.
- Virulence des parents contre l'orientation de leur enfant en accueil familial, parents avec lesquels il ne serait pas possible de travailler et qui risqueraient de mettre en danger le service et les professionnels. Ces situations sont décrites comme très rares.

Une fois lu et en l'absence des précédents critères, le dossier sera ensuite transmis à la pédopsychiatre, qui va également minutieusement prendre connaissance des notes envoyées par les professionnels connaissant déjà l'enfant et ses parents. La plupart du temps, ces notes ont été rédigées par les différents corps de métiers des pouponnières dans lesquelles les enfants sont accueillis et par le référent ASE de la situation, personne à l'origine du contact avec la famille. Les notes proposées font en moyenne 3-4 pages chacune et racontent les conditions d'accueil de l'enfant, l'histoire de ses parents ; elles parlent de l'enfant. La pédopsychiatre insiste sur l'importance de la lecture du dossier qui permet d'avoir « une vue plurielle et transdisciplinaire de l'enfant ».

La pédopsychiatre et la chef de service soulignent également l'importance de ce temps de première rencontre « sur papier » avec l'enfant qu'elles considèrent comme « une première façon de le porter », de « porter un désir » pour lui. La chef de service explique qu'en fonction des éléments de l'histoire,

elle peut commencer à penser à un assistant familial et à un référent éducatif potentiel avant de projeter un accueil de l'enfant.

#### **Le 2<sup>e</sup> temps : la rencontre avec les partenaires**

Après ce premier temps, la chef de service rencontre les professionnels partenaires, en sachant que la plupart des enfants accueillis au SAF 75 ont d'abord connu un premier accueil en pouponnière. Parfois, des enfants plus grands peuvent être orientés en placement familial après une AEMO. Les demandes peuvent aussi venir des parents eux-mêmes, même si cela est beaucoup plus rare. Ces rencontres sont l'occasion de continuer à apprendre à connaître l'enfant.

#### **Le 3<sup>e</sup> temps : la rencontre de l'enfant**

C'est la pédopsychiatre de l'équipe qui rencontre l'enfant en premier, soit au service, soit dans son lieu initial d'accueil. Cette rencontre constitue un premier temps d'observation très précieux. L'intérêt est de constater l'état de l'enfant, de s'assurer qu'il est bien prêt à quitter le lieu dans lequel il est pour l'instant.

Ce temps est très important pour la pédopsychiatre puisqu'il lui permet de constituer après la lecture du dossier, une « première trace de l'enfant dans le service ». Elle fait ensuite un retour à la chef de service. Ensemble, les deux cadres transmettent ces éléments lors des réunions d'équipe hebdomadaires ou d'échanges informels.

#### **Le 4<sup>e</sup> temps : quand cela est possible, la rencontre avec les parents**

Idéalement cette première rencontre se fait en présence de la chef de service et de la pédopsychiatre, elle a pour objectif de rassurer les parents et de leur dire clairement où leur enfant arrive. Cependant, cela n'est pas toujours envisageable du fait des emplois du temps des professionnels ou en cas de refus des parents de rencontrer un pédopsychiatre, en raison de ce que cette profession peut représenter pour eux. Cependant, au cours du temps de placement, de nouveaux rendez-vous pourront leur être proposés.

#### **5<sup>e</sup> temps : la désignation du référent de l'équipe petite enfance et la préparation de l'assistant familial**

La désignation du référent de la situation dans l'équipe se fait selon différents éléments. La situation est présentée par la chef de service. Une place importante est laissée au désir des professionnels ; le critère du nombre de situations déjà en cours de référence n'est pas suffisant pour le désigner.

L'assistant familial pressenti est reçu longuement par la chef de service, en plusieurs temps si nécessaire, pour une présentation de la situation. Le professionnel est libre d'accepter ou de refuser. Les écrits des partenaires, particulièrement des pouponnières qui décrivent l'enfant, lui sont

communiqués. Les assistants familiaux rencontrés au cours de la visite se disent satisfaits de pouvoir consulter ces écrits.

#### **6<sup>e</sup> temps : la réunion d'admission avec les partenaires**

Sont présents à cette réunion la chef de service, le référent éducatif, la psychologue et la pédopsychiatre de l'équipe petite enfance ainsi que les différents partenaires parmi lesquels le référent ASE de la situation, les professionnels de l'établissement accueillant l'enfant. Cette réunion a pour objectif de construire et partager les réflexions et les axes de travail à mener avec l'enfant et sa famille. C'est à l'issue de cette réunion que l'admission de l'enfant dans le service est décidée et qu'un premier projet individualisé est établi.

#### **7<sup>e</sup> temps : la mise en relation de l'enfant avec son nouveau référent petite enfance et son assistant familial**

A l'issue de la réunion d'admission, le service accueillant initialement l'enfant propose à l'équipe petite enfance un calendrier de mise en relation. Selon les établissements, celui-ci va s'étendre sur une période plus ou moins importante (allant de 10 jours à 3 semaines, un temps de trois semaines constituant, selon l'équipe petite enfance, la référence idéale pour permettre à l'enfant de se resituer entre ses lieux de vie). Le calendrier connaîtra des allers-retours entre les différentes personnes afin d'être finalisé et validé. Le temps de mise en relation est décrit comme très important par tous les professionnels.

Pour la première rencontre, le référent de l'équipe petite enfance se rend seul dans le lieu d'accueil de l'enfant. A cette occasion il va apporter des photos de la famille d'accueil. Lors de la deuxième rencontre, l'assistant familial, accompagné du référent éducatif rencontre l'enfant pendant un temps plus ou moins long, selon les possibilités de l'enfant à ce moment là. Ces rencontres sont réalisées en présence des professionnels de la pouponnière et au mieux avec le référent-pouponnière de l'enfant. Les assistants familiaux ont témoigné de l'importance pour eux de pouvoir visiter le lieu de vie de l'enfant, afin de pouvoir lui en parler par la suite.

Par la suite, l'assistant familial va retourner seul à la pouponnière pour rencontrer de nouveau l'enfant. Le référent petite enfance n'est plus présent pour ces rencontres.

Ensuite, la mise en relation se poursuit au domicile de l'assistant familial. Comme à la pouponnière, la première visite a lieu avec le référent éducatif de l'équipe, puis les suivantes en son absence. Les premières rencontres au domicile se font également en présence du référent de l'enfant à la pouponnière. Pour des raisons de prise en charge financière, tant que l'enfant n'est pas déclaré admis dans l'établissement, il n'est pas possible d'organiser de nuitée chez l'assistant familial pendant la mise en relation, mais des temps de sieste sont prévus.



### **8° temps : le départ de l'enfant de son lieu de vie initial et son accueil chez l'assistant familial**

Ces temps ne peuvent pas – comme le reste des pratiques – faire l'objet d'une protocolisation du fait de la diversité des situations rencontrées, cependant, les professionnels ont pu en décrire une forme « idéale » : le référent-pouponnière de l'enfant l'accompagne au service où l'attendent le référent petite enfance et l'assistant familial et un temps plus ou moins important selon les besoins de l'enfant est consacré à l'au revoir. Ensuite, quand l'enfant est prêt, le référent petite enfance va l'accompagner jusqu'au domicile de l'assistant familial où se déroule un moment convivial.

Une visite à domicile (VAD) par le référent petite enfance sera organisée rapidement après l'arrivée de l'enfant, dans les jours qui suivent son installation.

### **9° temps : présentation de l'assistant familial aux parents et organisation de la première visite enfant-parent(s)**

Si la composition de la famille d'accueil est décrite aux parents lors de leur entretien avec la chef de service, dans un premier temps il n'y a pas de contact direct entre eux, pour sécuriser le lieu d'accueil de l'enfant. Environ 15 jours après l'arrivée de l'enfant au domicile de l'assistant familial, parfois plus tard, une première rencontre avec les parents à lieu dans le service, cela peut être au moment de la première rencontre parents-enfant. C'est l'occasion d'une première présentation de l'assistant familial aux parents en présence de la chef de service. Dans le service petite enfance, parents et assistant familial ne sont pas amenés à se rencontrer en dehors de la présence de l'équipe, sauf cas particuliers. Dans les situations où des hébergements ont lieu le week-end chez les parents, les professionnels aménagent autant que possible les départs et retours à partir du service d'accueil familial, quitte à organiser ces retours le lundi matin, ce qui est tout à fait possible pour les enfants non scolarisés en particulier.

### **10° temps : les situations de retour de l'enfant au domicile de son /ses parent(s)**

En moyenne 2 ou 3 enfants reviennent chaque année au domicile de leurs parents. Ces retours sont anticipés, préparés et accompagnés avec soin, notamment à travers des séjours réguliers de l'enfant chez ses parents, avant le retour. Au moment du départ de l'enfant, un temps convivial est organisé dans le service, rassemblant l'ensemble de l'équipe et la Direction de l'UAF, afin de marquer cette étape essentielle que fut le placement tant pour l'enfant que pour ses parents. Le maintien du lien avec l'assistant familial dépend de la demande de l'enfant et de la volonté et de l'acceptation des parents.

### **Les outils de travail de l'équipe :**

#### **- Les passages d'une équipe à l'autre :**

L'équipe est dédiée aux enfants de 0 à 6 ans, ce qui entraîne que lorsqu'un enfant reste placé longtemps il peut être amené à changer d'équipe et passer dans les équipes enfance (6-14 ans). Cependant, les âges retenus pour définir les équipes ne sont pas rigides et peuvent être dépassés si les besoins de

l'enfant et son état le nécessitent. L'équipe pense que pour qu'un enfant change d'équipe il faut qu'il soit prêt à ce changement et connaisse une sécurité intérieure suffisante pour pouvoir vivre la séparation d'avec son référent-équipe petite enfance dans de bonnes conditions. Les temps de passage sont pensés avec beaucoup d'attention par les professionnels des différentes équipes. Les enfants sont préparés pendant un temps suffisamment long, leur permettant de s'approprier ce changement. Le référent équipe-petite enfance, au moment opportun, présente à l'enfant son nouveau référent dans l'équipe enfance. Au moment de la visite ONPE, plusieurs enfants du service sont concernés. Par exemple, un enfant âgé de 10 ans ayant connu plusieurs ruptures importantes et présentant de grandes fragilités à la séparation (exprimées par exemple par une symptomatologie anxieuse importante au niveau du sommeil, de l'alimentation, de l'agitation etc.) est toujours accompagné par l'équipe petite enfance. Son passage dans l'équipe enfance est en cours de construction depuis plusieurs mois et très accompagné par sa référente.

Enfin, l'organisation institutionnelle choisie permet que l'enfant ne change pas de famille d'accueil même s'il change d'équipe de référence. Les assistants familiaux sont en effet en position transversale par rapport aux différentes équipes. Ce positionnement permet d'assurer une continuité du fait de la permanence de l'accueil de l'enfant auprès de son assistant familial et dans sa famille d'accueil.

#### - Les Visites à Domicile (VAD) :

Au niveau institutionnel, les VAD sont inscrites comme étant obligatoires et doivent avoir lieu au moins une fois par mois. Du point de vue de leur déroulement et de leur réalisation, il n'existe pas de protocole, chaque professionnel (ré) invente à sa manière, sa façon de faire selon les besoins de l'enfant, les différentes situations qui se présentent, le moment et le motif.

La VAD est avant tout une rencontre. Elle peut avoir lieu en présence ou en l'absence de l'enfant, cela peut aussi se faire en plusieurs temps (référént seul avec l'enfant, référént seul avec l'assistant familial, référént-assistant familial-enfant).

Ces visites sont décrites très positivement par les professionnels des différents corps de métiers. Pour les assistants familiaux, elles sont l'occasion de tisser des liens de confiance dans le binôme référént petite enfance et assistant familial, mais aussi de parler dans un autre contexte que celui du service car cela donne lieu à d'autres formes d'échanges entre le référént, elles-mêmes et l'enfant. Les temps de trajets effectués en commun, par exemple pour accompagner l'enfant vers un lieu de soins, sont également évoqués comme des moments permettant aux adultes de créer de la confiance entre eux et à l'enfant de percevoir que les adultes sont liés autour de lui. La VAD est également décrite comme permettant aux référents de pouvoir observer la réalité de l'accueil de l'enfant, ses difficultés dans le quotidien, et de créer un lien avec lui. Selon les professionnels, les VAD peuvent être complétées d'échanges téléphoniques plus ou moins réguliers et importants.

- **Les visites médiatisées**

Au moment de la visite du dispositif, sur les 44 enfants accueillis, en termes de mesures le service dénombre :

- 19 mesures prévoient des visites médiatisées, dont certaines (environ 3 ou 4) prévoient à la fois des sorties et/ou des hébergements.
- 4 mesures prévoient des « visites non qualifiées » (c'est-à-dire que le magistrat n'a rien précisé), c'est-à-dire qu'elles peuvent être accompagnées par des professionnels du service, selon l'évaluation réalisée.
- 5 mesures prévoient des visites ou sorties à la journée
- 3 mesures prévoient des droits d'hébergement chez les parents
- 2 mesures prévoient des droits d'hébergement chez les grands-parents ;
- 1 mesure prévoit une VM avec une grand-mère maternelle (dans cette situation, il y a un droit de visite accompagnée avec la mère).

Enfin, pour 7 enfants en situation de délaissement les droits des parents sont réservés.

Dans le service, les visites médiatisées sont réalisées à deux professionnels : le psychologue de l'équipe et le référent de l'enfant (les visites dites « accompagnées » se font en présence du seul référent). Ceci a été pensé, en accord avec le cadre théorique proposé par Maurice Berger, afin de favoriser le double pôle identificatoire : le psychologue étant en soutien et en identification au parent et le référent éducatif en soutien et identification à l'enfant. Cela signifie qu'il y a quelque chose du discours du parent qui sera soutenu par le référent si c'est trop difficile pour l'enfant « ton père/ta mère vient de me dire cela, qu'est-ce que tu en penses ? » et les psychologues reprennent les choses du côté du parent « est-ce que c'est cela que vous vouliez dire ? ». Ceci permet « un travail de la relation parent-enfant du côté de la triangulation ».

La plupart des visites médiatisées ont lieu dans le service ; quelques unes peuvent être externalisées et réalisées dans des services dédiés, en particulier lorsque venir au service est intolérable pour les parents. Le rythme des visites est un des critères importants débattu lors de l'admission. Il varie en fonction des situations et est préalablement défini par le magistrat.

En cas de retard du parent, un délai d'attente maximum de trente minutes a été décidé pour l'enfant, au-delà de ce retard, la visite est annulée afin de ne pas infliger au très jeune enfant un temps d'attente qu'il ne peut supporter sans dommage.

Les professionnels de l'équipe sont unanimes pour témoigner de la complexité de l'accompagnement de la relation parent/enfant dans le cadre des visites médiatisées. Ils précisent la nécessité d'avoir, pour s'y engager et les réaliser, un cadre théorique et pratique très solide. Les assistants familiaux témoignent à ce propos que les enfants partent en visite et les quittent beaucoup plus rassurés et tranquilles quand elles ont été bien organisées.

#### - Les réunions de projet

Selon le cadre législatif et le projet d'établissement, les réunions de projet individualisé doivent, s'agissant de la petite enfance, avoir lieu deux fois par an, soit tous les six mois, la première réunion de projet se tenant trois mois après l'admission. Chaque réunion de projet rassemble, autour de la situation de l'enfant, l'assistant familial, le référent éducatif de l'enfant, le chef de service, le psychologue et le pédopsychiatre de l'équipe, ainsi que le référent de l'aide sociale à l'enfance. D'autres institutions telles que les lieux de soins peuvent être sollicitées.

La fiche observation (voir infra) est préalablement remplie par l'assistant familial et le référent de l'équipe petite enfance. La réunion de projet permet de faire des points réguliers sur la prise en charge. Un temps est chaque fois consacré à la santé et au développement de l'enfant, ainsi qu'à sa scolarité. Une attention particulière étant portée sur l'évolution des relations de l'enfant avec sa famille et sur d'éventuelles propositions d'aménagement du cadre.

La réunion de projet donne lieu à un compte-rendu établi par le chef de service ; cet écrit rend compte de la parole de tous les professionnels, il est envoyé à l'assistant familial qui le rectifie s'il l'estime nécessaire. La dernière partie de ce compte rendu comprend les axes de travail précisés et définis pour les six mois à venir en fonction des besoins de l'enfant.

Une copie récapitulant les axes de travail est communiquée au service gardien de l'Aide Sociale à l'enfance.

Ce document est porté à la connaissance des parents et proposé à leur signature.

Selon l'équipe, cet outil, particulièrement utile, représente un travail indispensable qui ponctue l'évolution de l'enfant et laisse une trace de son histoire au sein du service.

#### - La fiche d'observation

Ce document dans lequel sont déclinés plusieurs items, est un support de travail et d'échange entre l'Assistant familial et le référent éducatif de l'enfant en vue de la réunion de projet. L'enfant peut être associé à ce temps d'échange et donner son point de vue.

#### - **Le Bateau Volant :**

Ce dispositif, qui fait l'objet d'une fiche spécifique, est un dispositif transversal qui relie les deux équipes petite enfance de l'unité d'accueil familial de Jean Cotxet.

#### *Professionnels participant à l'action (et autres services)*

La constitution d'un travail en binôme entre le référent petite enfance et l'assistant familial de l'enfant est une des clés du travail mené. Ce binôme est constitué dès le départ, par la chef de service, avec les professionnels qui acceptent de prendre en charge la situation. Il sera à l'œuvre dès les premiers temps de l'accueil puisque assistant familial et référent vont rencontrer l'enfant ensemble pendant la mise en relation.

Ce binôme, au cœur du travail réalisé par les professionnels pour accompagner l'enfant, demande aussi un travail important de la part des deux personnes. Les professionnels insistent sur l'importance pour les enfants de savoir que les différents adultes qui s'occupent de lui se parlent. Des outils comme les visites à domicile (cf. supra) sont mises en place à cette fin ainsi que des échanges réguliers. Le binôme va aussi être réuni pour accompagner l'enfant à certaines consultations médicales ou paramédicales. Le binôme est systématiquement réuni lors d'une première consultation quelle qu'en soit la nature.

Dans le cadre d'un accord entre l'UAF Jean Cotxet et un Centre de Santé de l'OSE un médecin pédiatre, basé sur un site équipé d'un plateau technique, contribue au suivi des enfants. Les enfants sont vus en consultation un mois après leur arrivée chez l'assistant familial puis ensuite, une fois par an.

#### *Implication des professionnels*

#### *Implication de la hiérarchie et autres institutions*

Une réunion Cadres hebdomadaire rassemble, sur deux temps différenciés, les chefs de service des sept équipes éducatives qui composent l'UAF et le chef de service administratif. Ces réunions du lundi sont animées par les deux directrices adjointes, le matin (2 heures), et par le Directeur le lundi après midi (4 heures).

#### *Temps et modalités de régulation en équipe*

#### - **Les réunions d'équipe**

Elles ont lieu de façon hebdomadaire, chaque jeudi matin pendant 3h, en présence du chef de service, du pédopsychiatre, du psychologue, des référents socio-éducatifs, et ponctuellement, de la secrétaire de l'équipe. Ces réunions sont consacrées à la transmission par la chef de service des éléments de la vie institutionnelle évoqués en réunion de cadres du lundi, à l'actualité des admissions, à l'organisation des

temps de congés des assistants familiaux, à une réflexion clinique à propos des enfants accueillis et pour lesquels les professionnels souhaitent réfléchir avec leurs collègues.

- **Les groupes d'échanges sur la pratique des Assistants familiaux**

Tous les assistants familiaux de l'ensemble de l'UAF sont invités à prendre part à des groupes d'échange sur la pratique. Ils ont lieu tous les mois. Ces groupes sont constitués d'assistants familiaux accueillant des enfants des différentes équipes (petite enfance, enfance, adolescence) mais aussi ayant une ancienneté et/ou des expériences différentes afin de favoriser le partage. Ces groupes ont lieu à l'extérieur de l'institution, ils sont organisés en partenariat avec le GRAPE/RAFEL et sont animés par des psychologues. Cependant, les assistants familiaux débutants, et ceux qui sont en formation initiale bénéficient de groupes d'échanges à l'intérieur de l'institution pour une durée de 3 ans, animés par une psychologue dédiée à cet accompagnement et des pairs (assistants familiaux expérimentés ayant suivi une formation de référent professionnel).

- **L'analyse des pratiques**

Les éducateurs des équipes petite enfance de Paris et de Seine-Saint-Denis bénéficient de temps communs d'analyse de la pratique au COPEs tous les deux mois. Des temps réguliers d'analyse des pratiques ont également été mis en place au COPEs pour les personnels administratifs, les psychologues et les cadres de l'institution.

- **Les réunions à thèmes organisées par la chef de service**

Sur invitation du chef de service, elles réunissent tous les deux/trois mois l'ensemble de l'équipe (AF et référents éducatifs et psychologue) sur la base d'une participation volontaire et sont l'occasion de travailler et réfléchir sur une thématique particulière. La rencontre se tient pendant deux heures, suivies par une demi-heure de débriefing où chacun exprime des mots clés. La chef de service réalise ensuite un compte-rendu de la réunion qui est remis à tous les professionnels le souhaitant – ceux n'ayant pas pu assister peuvent aussi en bénéficier.

- **Les formations collectives.**

Ces formations sont proposées à tous les professionnels œuvrant dans le champ éducatif, ce qui se rapproche des préconisations émises par le tout récent rapport de S. Giampino. Les thèmes sont choisis selon les souhaits émis par les professionnels et rapportés en réunion de cadres.

*Modalités d'entrée en contact avec le public*

*Implication des usagers*

### *Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers*

Le service est ouvert en semaine de 9h30 à 18 h ; le service accueille les parents et les enfants de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 les lundi /mardi /jeudi et vendredi – et le Mercredi de 9h à 18h00 et un samedi matin sur deux pour permettre l'accompagnement des sorties, des départs en hébergement et certaines visites médiatisées. Un dispositif d'astreintes est organisé en dehors des heures d'ouverture du service, la nuit, le dimanche et les jours fériés. Ces astreintes sont assurées par les cadres, chefs de service et les trois membres de la direction de l'UAF.

### *Modalités pour faire connaître le dispositif par son environnement*

*Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère*

*Réaménagement ou évolution du projet*

*Autre projet actuel*

**REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)**

## **ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION**

*L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ? Si oui,*

*Auteur*

*Méthode d'évaluation mise en œuvre*

*Effets observés,*

*Conclusions, perspectives dégagées*

*Points de vigilance*

*Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)*

Le service propose aux équipes des temps ponctuels de retours sur expérience par la relecture et la réélaboration dans l'après-coup de situations difficiles. Des écrits sont ensuite réalisés et servent de référence de travail. Ces moments sont jugés très positivement par les professionnels.

*Piste en vue d'une évaluation*

*Modalités d'analyse de la structure*

fiche effectuée le : février 2017

A partir de : deux visites du dispositif par trois membres de l'ONPE entretien avec 14 membres de l'équipe dont 5 assistantes familiales, entretien avec une ancienne professionnelle de l'association Jean Cotxet, analyse de documents associatifs